



## Restitution des factures par l'assureur

Par **ggg2014**, le 21/11/2014 à 20:44

Bonjour,

Mon appartement à été cambriolé récemment et mon assureur a désigné un expert pour chiffrer les dégâts et le montant des objets volés.

J ai donné les originaux de toutes les factures et certificats concernant les objets volé à l experts. Apres règlement du sinistre j ai voulu récupérer l ensemble des originaux fournis. On a refusé de me les restituer en disant que les originaux ne m appartient plus.

Est ce qu il a le droit de me refuser la restitutions des originaux des factures? Y a t il un article dans le code du droit qui précise ces formalités apres le règlement du sinistre?

A savoir qu en plus sur certaines de ces factures il y a des objets qui n ont pas été volés et qui sont toujours sous garantie.

Toute aide de votre part concernant ma demande sera fort apprécié.

Merci d avance pour votre aide!

Par **alterego**, le 22/11/2014 à 11:31

Bonjour,

Comment avez-vous pu vous désaisir des factures originales sans penser à faire des photocopies ou une sauvegarde électronique ?

Cordialement

Par **ggg2014**, le **22/11/2014** à **12:56**

On m a demandé les originaux. Je possède une photocopie des factures mais je souhaite récupérer les originaux.

Est ce que l assureur et l expert ont le droit de refuser de me les restituer une fois le règlement du sinistre effectué? Y a t il un article qui spécifie tout ça?

Merci d avance!

Par **chaber**, le **23/11/2014** à **11:06**

bonjour

L'assureur vous ayant indemnisé devient subrogé dans vos droits.

Si les biens volés sont retrouvés il lui est nécessaire de posséder les originaux.

Par **Lag0**, le **23/11/2014** à **11:25**

Bonjour,

Le problème se pose pour les factures concernant plusieurs objets dont certains volés et d'autres non.

Par **alterego**, le **23/11/2014** à **16:06**

Bonjour,

Vous aviez pris la précaution de faire des photocopies des factures, essayez d'obtenir les duplicatas de celles-ci auprès des commerçants, si ils existent toujours.

Cordialement

Par **ggg2014**, le **23/11/2014** à **18:14**

Certaines factures sont en provenance d autres pays alors les duplicatas ça risque d être mission impossible.

L assureur a t il le droit légal de refuser de me les restituer?

Par **chaber**, le **23/11/2014** à **19:49**

[citation]L assureur a t il le droit légal de refuser de me les restituer?[/citation]oui

De plus sans mettre en doute votre honnêteté, en vous les restituant cela pourrait ouvrir la voix à une nouvelle déclaration.

Les assureurs sont très suspicieux sur ce point

Par **ggg2014**, le **23/11/2014** à **20:34**

Merci pour la réponse!

Par **aie mac**, le **26/11/2014** à **21:04**

bonjour

il y a un moyen simple dans ce cas; le service gestion sinistre tamponne toutes les factures avec le n° du dossier avant de les rendre.

Par **ggg2014**, le **26/11/2014** à **22:50**